

## La plupart des Français n'iront pas à la fête des voisins ce soir



Ce soir, la plupart des Français ne feront pas la fête avec leurs voisins, selon plusieurs études. - Sergi Alexander / GETTY IMAGES NORTH AMERICA - AFP

La fête des voisins est l'occasion pour tous les propriétaires et les locataires de se retrouver pour échanger et mieux se connaître autour d'un verre. Seulement, une grande majorité des Français ne seront pas de la partie. "Ce soir, j'ai piscine!". **Propriétaires et locataires** sont conviés ce vendredi 27 mai à la traditionnelle fête des voisins. Lancé en 1999 par l'association Immeubles en Fête, ce moment de convivialité ne fait pas vraiment l'unanimité, si l'on en croit différentes études réalisées par les sites Budget-maison.com, [Immonot](#) et [AVendreALouer](#). Tout d'abord, environ 60% des sondés déclarent avoir une fête organisée dans leur quartier ou leur immeuble, ce qui montre que le concept n'est pas encore totalement ancré dans les mentalités.

Ensuite, la plupart d'entre eux ont admis qu'ils ne s'y rendraient pas. Il faut dire que la majorité des personnes interrogées n'entretiennent "que" des relations cordiales avec leurs voisins. Et si les habitants d'un même immeuble s'entendent globalement bien, ce n'est pas l'amour fou non plus. La preuve: seul 1 Français sur 5 est **devenu ami avec son voisin**.

Les nuisances sonores, principal facteur de contentieux

Certaines situations sont susceptibles d'empoisonner les relations de bon voisinage. Heureusement, elles ne dégénèrent que très rarement: 15% des sondés disent avoir connu une altercation physique à cause de dissensions. Les sources de conflits sont diverses, mais ce sont les nuisances sonores qui ressortent largement en tête: 40% les ont citées comme principal facteur de contentieux.

Et ce qui agace le plus les Français, ce sont **les bruits des travaux** (21%). Viennent ensuite les animaux de compagnie (19%), les fêtes/soirées (18%) et la musique souvent jugée trop forte (16%). En général, on parle de tapage nocturne lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, **précise la loi**. En journée, ils peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses, ou qu'ils durent dans le temps.

Les recours possibles

bfmbusiness.bfmtv.com  
Pays : France  
Dynamisme : 122



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Les recours possibles en cas de problème avec ses voisins? Si le dialogue n'a apporté aucune solution à l'amiable, différents recours sont possibles avant de passer par la case tribunal, explique ainsi le site des notaires **Immonot.com**. Premier réflexe, prendre contact avec...

**Cliquez ici pour lire la suite**